

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)
*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
33**

**Nombre de votants :
33**

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N° 15

OBJET : Projet d'écoquartier rue de l'Ambène : acquisitions foncières

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 29 mars 2022 et par la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 31 mars 2022.

Rappel : Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du quartier gare, matérialisé par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Riom, et plus particulièrement des friches industrielles « Masson » situées à l'arrière-gare, la Commune de Riom a préempté les parcelles AZ n°41, 42, 44 et 45, situées rue de l'Ambène, par arrêté en date du 12 octobre 2020. Une autre partie des terrains correspondant aux parcelles AV n°472, 469, 288, 496 et 498 situées rue du Creux et rue de l'Ambène, ont été acquises à l'amiable par la Commune le 22 février 2022.

Dans la continuité de ces friches se situent des terrains pour la plupart classés en zone Naturelle, qui permettraient d'accueillir un futur parc lié au projet d'écoquartier ainsi qu'un bassin de rétention des eaux pluviales. Il s'agit des parcelles AZ n°2 d'une surface de 330 m², AZ n°4 d'une surface de 2 320 m² (les bâtiments figurant au cadastre sont démolis), AZ n°5 d'une surface de 23 870 m², AZ n°7 d'une surface de 7 810 m², AZ n°43 d'une surface de 1 031 m² (en zone constructible).

Ces terrains sont propriétés des consorts Sablon du Corail et De Veyrac. La Commune de Riom a négocié à l'amiable et un accord a été trouvé avec les propriétaires pour un montant de 239 315 €, conforme à l'évaluation des services fiscaux. Les frais notariés seront à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser l'acquisition des parcelles AZ n°2, 4, 5, 7 et 43 pour un montant de 239 315 euros**
- **désigner Maître Sauvage et Maître Tissandier pour rédiger l'acte de vente,**
- **classer ces parcelles dans le domaine privé de la Commune,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL